

# A Berlin, 60 nations au congrès de l'UINL

*Les congrès de l'Union Internationale du Notariat Latin sont toujours des moments très forts où les notaires de type dit "latin", au cours d'un très important rassemblement, travaillent sur des thèmes différents qui montrent la diversité et également le large champ d'activité du notariat.*

**P**our le XXI<sup>e</sup> congrès, l'UINL a retenu quatre thèmes :

- **Fonctions publiques et sociales du notariat.** Ce thème permet d'envisager le fonctionnement des institutions d'une société et le rôle du notariat au sein de cette société. La conception de la profession notariale n'est pas identique dans tous les pays de l'UINL mais la pierre angulaire de la profession reste "l'authenticité".

Le rapporteur de ce thème était M<sup>e</sup> Gérard Kaeufling, notaire à Saint-Priest.

- **La sécurité juridique contractuelle, moyen de la protection du consommateur.** Ce thème a mis en lumière la sécurité juridique qui résulte de l'intervention notariale.

Tout ceci n'est pas nouveau. Toutefois, si le client est traditionnellement protégé par l'acte notarié, ce même client devenu « consommateur du droit », dans certaines hypothèses, appelle une attention toute particulière des notaires.

C'est M<sup>e</sup> Gilles Rouzet, notaire à Bordeaux, qui rapportait sur ce thème.

- **La médecine moderne de la procréation dans le droit de la famille et des successions.** L'UINL a voulu apporter son grain de sel dans les discussions relatives aux enjeux éthiques, juridiques et sociaux consécutifs à l'avènement des procréations médicalement assistées. Dans certains pays, le débat se situe dans un cadre légal : c'est le cas de

la France avec les lois bio-éthiques du 29 juillet 1994.

M<sup>e</sup> Malorie Buguet-Cordier, notaire à Pont-de-Veyle, était le rapporteur de ce thème.

- **Les techniques modernes des sûretés dans la pratique notariale** Ce thème constate l'émergence de nouvelles sûretés ou tout simplement le développement de certaines sûretés, réelles ou personnelles, aux dépens d'autres techniques.

C'est M<sup>e</sup> Guy Chauvin, notaire au Havre, qui rapportait sur ce thème.

La séance d'ouverture de ce congrès par le Dr Helmut Fessler, président du XXI<sup>e</sup> congrès, ne manquait pas d'allure avec le fonds de la scène tapissé de tous les drapeaux des nations et les chants joyeux de la

chorale des petits chanteurs de Schöneberg.

Après les mots de bienvenue du Dr Hans-Dieter Vaasen, président de la Chambre fédérale des notaires d'Allemagne, et de Mme Sabine Leutheusser-Schnarrenberger, ministre fédérale de la Justice d'Allemagne, c'est M<sup>e</sup> André Schwachtgen, président de l'Union qui, au cours d'une cérémonie émouvante, devant tous les participants debouts, accueillait

sur scène les drapeaux des six nouvelles nations intégrant l'Union : la Russie, l'Estonie, la Lettonie, le Burkina-Faso, la Guinée et l'Albanie.

Le président élu de l'Union Internationale du Notariat Latin pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 1996 au 31 décembre 1998 est M<sup>e</sup> Hugo Perez Montero, notaire en Uruguay.

Le XXII<sup>e</sup> congrès de l'UINL se déroulera en 1998 en Argentine. ➡

**UINL** BERLIN  
28.05.-03.06.1995  
**XXI<sup>e</sup> CONGRES INTERNATIONAL DU NOTARIAT LATIN**



La Porte de Brandebourg.



Le Président Schwachtgen au milieu des représentants des 6 nouvelles nations.